



Fédération Française de Boxe
Commission Nationale de Boxe Amateur



Championnat de France Amateur Juniors 2017



Les athlètes ayant pratiqué un Sport Individuel de Contact Physique doivent renoncer à sa pratique et joindre au bulletin d'engagement l'imprimé type SICP (voir site FFB, Compétitions Nationales Amateurs).

Édition officielle
du 18 octobre 2016

Off01 Règl CFA J 2017

SOMMAIRE

LE CALENDRIER DU CHAMPIONNAT DE France AMATEUR JUNIORS H & F 2017 **page 3**

LE DÉROULEMENT DU CHAMPIONNAT DE France AMATEUR JUNIORS H & F 2017 **page 4**

LA PARTICIPATION FÉDÉRALE AUX FRAIS DES CLUBS **page 6**

LES RÈGLES SPORTIVES DU CHAMPIONNAT DE FRANCE AMATEUR JUNIORS H & F 2017 **page 7**

LES PRIX ET LES CLASSEMENTS DU CHAMPIONNAT DE FRANCE AMATEUR JUNIORS H & F 2017 **page 10**

LE CALENDRIER DU CHAMPIONNAT DE FRANCE AMATEUR JUNIORS Hommes & Femmes 2017

Né(e)s en 1999 et 2000

CALENDRIER DE LA COMPÉTITION

→ Championnats régionaux JUNIORS Hommes & Femmes
entre le 1 octobre et le 3 décembre 2016

→ Engagements individuels au Championnat de France Juniors Hommes & Femmes

avant le 6 décembre 2016 à 12h00

→ 1/8^e et 1/4 de finales du Pré National Juniors Hommes & Femmes
07 et 08 janvier 2017

→ 1/2 finales et Finales du Pré National Juniors Hommes & Femmes :
14 et 15 janvier 2017

→ CFA Juniors Hommes & Femmes :
1/4, 1/2 et Finales
du 24 au 26 mars 2017

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
OCTOBRE 2016	CHAMPIONNATS REGIONAUX MINIMES , CADETS et JUNIORS H & F																															
	CHAMPIONNATS REGIONAUX SENIORS H & F																															
NOVEMBRE 2016	CHAMPIONNATS REGIONAUX MINIMES , CADETS et JUNIORS H & F																															
	CHAMPIONNATS REGIONAUX SENIORS H & F																															
DECEMBRE 2016	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
	CHAMPIONNATS REGIONAUX																															
JANVIER 2017	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
								Tour Qualif NAL 1 C,J,S HF							Tour Qualif NAL 2 C,J,S HF																	1/8 1/4 CFA
FEVRIER 2017	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28				
				1/2 CFA								finale cf a SF							finale CF A SH							CNA cadets H et F						
MARS 2017	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	
																										CFA juniors H F 1/4, 1/2 et Finales						

LE DÉROULEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE AMATEUR JUNIORS Hommes & Femmes 2017

Préambule : la qualification "boxeur" *dans ce document, désigne les Hommes et les Femmes*

1°) Les engagements individuels au Championnat de France Amateur juniors 2017

a) Les engagements individuels sont réalisés par les comités régionaux, ils doivent donner leur ordre de préférence à l'aide du dossier fédéral d'engagement. Les bulletins individuels d'engagement obligatoirement signés par chaque boxeur, le représentant légal (si mineur) et par son président de club sont joints au dossier.

b) Les dossiers d'engagement au Championnat de France Amateur juniors hommes et femmes envoyés par les comités régionaux doivent arriver à la FFB **AVANT le 6 décembre 2016 à 12h00.**

c) Les comités régionaux ne peuvent engager que des boxeurs :

- **nés en 1999 et 2000**

- **de nationalité française¹,**

- **ayant 6 combats, 5 pour les JF,** (5 combats pour le TQN) à leur palmarès au 6 décembre 2016

- **fournir un certificat de non grossesse,** avec le bulletin d'engagement pour les femmes.

- **ayant été engagé** au championnat régional et **n'ayant pas été forfait** pour quelque motif que ce soit.

d) Lorsqu'ils engagent plusieurs boxeurs dans une catégorie de poids (3 boxeurs au maximum), les comités régionaux les présentent suivant un ordre préférentiel (de 1 à 3)

Attention : Il ne sera **Pas demandé de chèque de caution**, mais en cas de forfait d'un(e) boxeur (se), **100 € seront déduits au Comité Régional d'où dépend le boxeur (se) sur les frais de remboursement kilométrique.**

2°) La sélection et le classement des boxeurs

Les boxeurs sont sélectionnés (8 boxeurs sélectionnés au maximum par catégorie de poids) et classés par la Commission nationale de boxe amateur.

3°) Les critères de sélection et de classement pour le Championnat de France Amateur Juniors H & F 2017

La sélection et le classement des boxeurs (ses) sont effectués selon les critères suivants :

- *ordre de proposition préférentiel présenté par le comité régional sur le dossier d'engagement²,*
- *le champion régional n'est pas obligatoirement le N°1,*
- *résultats obtenus au cours des championnats régionaux et au Championnat de France Juniors 2016,*
- *analyse du palmarès : nombre de combats, nombre de victoires, niveau et diversité des adversaires rencontrés.*

4°) Le déroulement de la compétition

¹ Si un boxeur ou une boxeuse a acquis récemment la nationalité française, le comité régional doit faire la demande de rectification et fournir les pièces justificatives aux services administratifs de la FFB, dans le cas contraire, la proposition d'engagement ne sera pas étudiée par la commission.

² Lorsqu'un boxeur engagé par le comité régional n'est pas sélectionné par la commission, les boxeur(se)s qui le suivent éventuellement dans l'ordre de présentation des candidatures ne sont pas automatiquement sélectionnés.

La compétition se déroule selon le principe de l'élimination directe avec combats pour les 3èmes et 5èmes places

LA PARTICIPATION FÉDÉRALE AUX FRAIS DES CLUBS

La participation de la Fédération française de boxe aux frais de déplacement et de séjour constitue une compensation aux frais incombant aux clubs et comités et non une totale prise en charge. Les clubs qui inscrivent des boxeurs au Championnat de France Amateur JUNIORS Amateur 2017 doivent prévoir un budget couvrant tout ou partie des frais de déplacement et de séjour pour participer à cette compétition.

Pour le Championnat de France Amateur JUNIORS 2017, la participation fédérale aux frais de déplacement est la suivante :

- une compensation aux frais de déplacement est versée aux comités régionaux par la Fédération française de boxe sur la base suivante :
 - o **0,11 € par km et par groupe de 1 à 3 boxeurs sélectionnés par le comité régional,**
 - o **la distance parcourue est calculée à partir du siège du comité régional jusqu'au lieu de la compétition** (distances kilométriques déterminées d'après le site « Viamichelin.fr »),
- une indemnité, par jour de compétition, (hébergement et restauration) sera attribuée par la Fédération française de boxe pour les boxeurs sélectionnés et les entraîneurs désignés par le comité régional; celle-ci sera versée au CR
- les frais de déplacement ne sont pas pris en charge pour les boxeurs ayant déclaré forfait.

Le Président de chaque comité régional est chargé :

- de désigner à la FFB l'entraîneur responsable de l'équipe du comité régional,
- de désigner à la FFB les entraîneurs pris en charge,
- d'informer les clubs, des entraîneurs qui sont effectivement pris en charge par la FFB.

Les autres entraîneurs ou accompagnateurs du comité régional ne seront pas pris en charge par la FFB. Ils pourront être hébergés sur le centre de compétition que s'ils restent des places disponibles après l'hébergement des équipes des comités régionaux.

Nombre d'entraîneurs pris en charge par comité régional en fonction du nombre de boxeurs(ses) sélectionnés pour le CFA juniors 2015			
1 boxeur(se) sélectionné	1 entraîneur	7 boxeurs(ses) sélectionnés	3 entraîneurs
2 boxeurs(ses) sélectionnés	1 entraîneur	8 boxeurs(ses) sélectionnés	3 entraîneurs
3 boxeurs(ses) sélectionnés	1 entraîneur	9 boxeurs(ses) sélectionnés	3 entraîneurs
4 boxeurs(ses) sélectionnés	2 entraîneurs	10 boxeurs(ses) sélectionnés	4 entraîneurs
5 boxeurs(ses) sélectionnés	2 entraîneurs	11 boxeurs(ses) sélectionnés	4 entraîneurs
6 boxeurs(ses) sélectionnés	2 entraîneurs	12 boxeurs(ses) sélectionnés	4 entraîneurs

LES RÈGLES SPORTIVES DU CHAMPIONNAT DE FRANCE AMATEUR JUNIORS Hommes & Femmes 2017

Sur le lieu de compétition, LE REPRÉSENTANT OFFICIEL DE LA FÉDÉRATION EST LE SUPERVISEUR FÉDÉRAL. Il peut prendre toute décision nécessaire au bon déroulement de la compétition.

Le code sportif de la boxe amateur en vigueur au 1^{er} septembre 2016 s'applique dans sa totalité au Championnat de France Amateur juniors 2017.

Les points qui suivent sont spécifiques à la compétition ou constituent un rappel de certaines règles importantes du code sportif.

Règle 1 - Deux frères ou deux sœurs ne peuvent pas être engagés dans la même catégorie de poids.

Règle2 - Les pesées et les visites médicales

Les pesées sont effectuées aux limites des catégories de poids officielles, **sans aucune tolérance de poids.**

Une seule pesée officielle et visite médicale par jour de compétition sont programmés de 7h00 à 9h00.

Pour la pesée des jeunes femmes, elle se fait obligatoirement en sous vêtement, maillot de bain ou tenue de compétition (cf. code sportif).

- Pour la pesée des jeunes hommes, elle se fait obligatoirement en slip ou en caleçon.

Règle3 - Les catégories de poids

CATÉGORIES DE POIDS JUNIORS HOMMES			
<i>de 46 à 49 kg</i>	<i>60 kg</i>	<i>75 kg</i>	<i>+ 91 kg</i>
<i>52 kg</i>	<i>64 kg</i>	<i>81 kg</i>	
<i>56 kg</i>	<i>69 kg</i>	<i>91 kg</i>	

CATÉGORIES DE POIDS JUNIORS FEMMES			
<i>de 45 à 48 kg</i>	<i>57 kg</i>	<i>69 kg</i>	<i>+ 81 kg</i>
<i>51 kg</i>	<i>60 kg</i>	<i>75 kg</i>	
<i>54 kg</i>	<i>64 kg</i>	<i>81 kg</i>	

En fonction du niveau sportif et du nombre de boxeurs engagés, la CNBA et la CNBF se réservent le droit de ne pas ouvrir toutes les catégories.

Règle 4 - Les horaires de compétition

Les heures de début de chaque programme sont arrêtées par la FFB. Cependant, en cas de nécessité l'ordre des combats peut être modifié par le Superviseur fédéral. Aucun combat ne peut se dérouler au-delà de **22h00**.

Règle 5 - La durée des combats

- Juniors Hommes : 3 x 3'
- Juniors Femmes : 4 x 2'

Règle 6 - Le jugement des combats

Les combats sont jugés sur une base de 10 points, appelé également :

« Ten points must-system »

Les combats peuvent être jugés :

- avec le système de jugement électronique
- avec des bulletins manuels (papier)

Pour ces deux systèmes, les juges peuvent s'aider de compteurs (présent sur le clavier du système de jugement électronique) ou de boîtiers totalisateurs dans le cas de jugement manuel.

Chaque juge doit juger indépendamment les mérites des 2 boxeurs. Le système de jugement est basé sur les critères suivants :

- 1 – Le nombre de coups de qualité sur la cible**
- 2 – La domination dans le combat**
- 3 – La compétitivité (être actif durant toute la durée du combat – engagement)**
- 4 – La supériorité technico-tactique**
- 5 – Le respect de la règle**

Les juges doivent appliquer les barèmes suivants pour noter un round :

- 10 – 9 : domination légère dans le round**
- 10 – 8 : domination claire dans le round**
- 10 – 7 : domination totale dans le round**
- 10 – 6 : domination à la limite du surclassement.**

Règle 7 - Le matériel individuel et la tenue

La tenue des boxeurs (ses) doit être conforme au code sportif de la FFB, en particulier :

- Les gants sont de **10 onces** pour toutes les catégories de poids. Un lot de matériel agréé (gants et casques) est fourni par la FFB pour chaque phase du Championnat de France Amateur juniors.
- **Les bandages sont obligatoires : minimum 2,5 m et n'excédant pas 4 m de long et 5,7 cm de large.** Aucun autre type de bandage n'est autorisé. Les bandages sont systématiquement vérifiés avant (au moment de la « prise des gants ») et en fin de combat. Les bandages peuvent être croisés et passés entre les doigts. Dans le cas de bandages non réglementaires, l'arbitre peut disqualifier le boxeur.
- Les casques sont personnels; ils doivent obligatoirement être de la couleur du coin affecté au boxeur (se). Ils doivent être agréés par le Chef du jury de la compétition (mentonnière et protège-pommettes sont interdits). La FFB tient 6 casques à disposition des boxeurs (3 rouges et 3 bleus de tailles différentes).
- Les maillots de type débardeurs (sans manches) sont rentrés dans le short (ceinture du short visible).
- Le short ne doit pas descendre au-dessous des genoux.
- La jupe-Short est autorisée pour les femmes.
- Les cheveux longs doivent être placés sous le casque et doivent être maintenus par un foulard, un bandana ou une charlotte; Les épingles à cheveux sont interdites. **Le chef de jury sera particulièrement vigilant à la protection des cheveux longs et toute négligence sera obligatoirement sanctionnée.**
- La barbe est interdite et les boxeurs doivent se présenter rasés à la visite médicale.
- Le port de « bijoux de piercing » est interdit sur toute partie du corps (langue, nombril, oreilles...).
- Les boxeurs et les boxeuses s'engagent à porter, au cours de la finale, le matériel qui leur serait fourni par un des partenaires de la FFB.
- Le matériel spécifique aux femmes : le maillot de corps est à larges bretelles ou avec des manches très courtes recouvrant uniquement les épaules. Le port du protège poitrine n'est pas obligatoire, mais il est fortement conseillé.
- Le protège dent rouge ou dans une couleur dérivé du rouge est interdit.
- Les tenues aux couleurs nationales sont interdites.

Règle 8 - La tenue des entraîneurs

Pour accéder au coin du ring, les entraîneurs doivent obligatoirement être dotés d'un badge officiel fédéral «entraîneurs » et porter une tenue sportive. Ils doivent être licenciés à la FFB pour la saison et titulaire d'un diplôme de Prévôt fédéral au minimum.

Règle 9 - Les repêchages

Seul le dernier battu par un boxeur qualifié pour le tour suivant peut le remplacer en cas de forfait.

Règle 10 - Les sanctions pour forfait

Les forfaits doivent être déclarés par écrit (courrier, fax ou e-mail) dans les plus brefs délais de manière à éviter le déplacement inutile de l'adversaire sur le lieu de compétition, et il doit être justifié dans les 72 h maximum.

Après une défaite par **forfait et quel qu'en soit le motif** (sauf après blessure ou inaptitude constatée par le médecin de la compétition et portée sur le procès-verbal), les boxeurs forfaits sont interdits de boxer en compétition jusqu'au 28^e jour (inclus) après le dimanche du tour au cours duquel le boxeur ou la boxeuse a été forfait. Les Présidents des comités régionaux sont chargés de faire appliquer cette mesure.

Une pénalité financière de **100 €** est appliquée au comité régional ayant engagé le boxeur ou la boxeuse.

Règle 11 - Les tableaux de compétition

Les tableaux sont établis par la Commission nationale de boxe amateur en fonction du nombre réel de boxeurs sélectionnés dans chaque catégorie de poids.

LES PRIX ET LES CLASSEMENTS DU CHAMPIONNAT DE FRANCE AMATEUR JUNIORS Hommes & Femmes 2017

La Fédération française de boxe attribue des prix, publie des classements et délivre des attestations à l'issue du Championnat de France Amateur juniors 2017.

1°) Les classements et prix du Championnat de France Amateur juniors

- **Le classement par clubs** : sont classés les trois clubs ayant obtenu le plus de points. Les trois clubs classés reçoivent une attestation de la Fédération française de boxe.
- **Le classement par comités régionaux** : sont classés les trois comités régionaux ayant obtenu le plus de points. Les trois comités régionaux classés reçoivent une attestation de la Fédération française de boxe.
- **Le Challenge du Fair-play** : le Challenge du Fair-play est attribué au boxeur le plus fair-play durant le Championnat de France Amateur Juniors 2017

2°) L'attribution des points

Pour les classements par clubs et par comités régionaux, les points sont attribués selon le barème suivant.

Places obtenues par les boxeurs	Nombres de points attribués
Vainqueur du Championnat de France	5 points
Finaliste	2 points
Place de 3^e	1 point

Forfaits enregistrés	Nombres de points retirés
Classement par clubs	- 2 points
Classement par comités régionaux	- 2 points

3°) Le Challenge de la Participation

A l'issue de la compétition un classement sur la participation est établi à partir des comités régionaux ayant eu au moins 6 boxeurs de sélectionnés.

Les 3 comités régionaux ayant eu les taux participation les plus hauts (taux de forfaits le plus bas) reçoivent une attestation de la Fédération française de boxe.

La CNBA se réserve le droit de statuer sur toute situation non prévue au présent règlement

Fédération Française de Boxe

Tour Essor

14, rue Scandicci

93508 PANTIN

01 49 42 23 75 (tel.)

01 49 42 28 79 (fax)

www.ffboxe.asso.fr